



Formation des "Ambassadeurs" en Loire-Anjou-Touraine

Ph. PNR Loire-Anjou-Touraine.

VERDON

Michèle Gastaldi,

maire de La Palud-sur-Verdon et vice-présidente du Parc naturel régional du Verdon :

"Nous avons engagé une vaste concertation avec les différents usagers de la nature"

Rivières, canyons, le Parc du Verdon connaît une forte fréquentation touristique. Quels sont les inconvénients des activités de loisirs ?

Nous avons plaisir à recevoir des vacanciers, parce que nous avons le sens de l'accueil, mais aussi parce que c'est une part importante de l'économie de notre territoire ; 160 entreprises exercent une activité de pleine nature. Il est vrai, cependant, que la forte fréquentation, en période estivale, peut créer des conflits d'usage, avec les pêcheurs, avec des propriétaires privés. Elle a aussi un impact sur la nature que nous nous efforçons d'évaluer au plus juste afin de définir les bonnes mesures de gestion.

D'où la mise en place d'un « schéma des activités de pleine nature » ?

Plus qu'un « schéma » proprement dit, nous avons engagé, depuis 2002, une vaste concertation entre les différents usagers. Prestataires touristiques et naturalistes se rencontraient peu. Dans ce contexte, nous organisons des formations à l'intention des personnels des entreprises touristiques ; ces personnels étant saisonniers, les formations doivent être renouvelées. Les prestataires qui s'engagent à mettre en œuvre les bonnes pratiques peuvent bénéficier de la marque Parc. Nous avons aussi mis en place une signalétique pour réguler les flux, guider les pratiquants, les sensibiliser au fonctionnement d'une rivière et leur donner les consignes élémentaires de sécurité. Nous envisageons des modalités de gestion particulières sur le site du Couloir Samson, à l'entrée des gorges, qui appartient à EDF. Mais, là encore la concertation s'imposera, rien ne peut être fait de

durable sans le consentement ni l'adhésion des professionnels.

Le dialogue s'est-il réellement engagé entre les différents usagers ?

Depuis 1999, à l'initiative de l'association Verdon en Haute Provence et de la LPO, nous avons réintroduit le vautour fauve. Désormais, chaque année en fin d'hiver, on peut voir sur les falaises de la Barre de l'Aigle ou de l'Escales, un grimpeur et un naturaliste encordés. Ils vont ensemble et discrètement repérer les sites où les vautours projettent de nicher, ensuite ils indiqueront au point de départ les secteurs à contourner, les précautions à prendre. C'est un assez beau symbole. Avec un résultat concluant : on dénombre aujourd'hui une centaine de vautours fauves sur notre territoire.

Mais côté aquatique...

La question de l'eau dans le Verdon est très complexe. Outre les aléas climatiques, tout dépend des lâchés de barrage auxquels procède EDF. Actuellement nous élaborons un SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et un contrat de rivière est en cours de discussion. Nous devons prendre en compte tous les enjeux : sécurité, risques d'inondation, fonctionnement écologique des rivières, diversité des usages, déroulement des activités de loisirs... Non seulement la concertation est indispensable mais elle doit être permanente car lorsqu'une difficulté semble résolue une autre surgit. La randonnée aquatique (marche et nage) connaît un très fort développement depuis quatre ans, cette activité qui a un fort impact sur la rivière est d'autant plus délicate à gérer qu'elle n'a pas d'existence juridique. L'implication des acteurs est ici une nécessité.

Et quelle est la mission des écocardes ?

Nous disposons en effet d'une équipe de 15 écocardes estivaux dont deux gardes équestres pour le secteur de Sainte-Croix et un coordinateur à plein temps. Ils n'ont aucun pouvoir de police, ils informent, ils conseillent et ils sensibilisent. Ils le font bien. La présence humaine reste la meilleure des préventions ; quand on peut parler, on finit toujours par s'entendre.

Parc naturel régional du Verdon
Domaine de Valx - 04360 - Moustiers-Sainte-Marie
Tél : 04 92 74 68 00
Mail : info@parcduverdon.fr
www.parcduverdon.fr

Le Parc du Verdon, enfin, a créé un réseau d'éco-gardes, symboles vivants de la présence éducative du Parc, en saison, en particulier (voir notre entretien ci-contre).

Les habitants, acteurs et ambassadeurs du Parc

La charte qui fonde chaque Parc naturel régional pour 12 ans, est élaborée avec les habitants et quand on la renouvelle, le diagnostic et les nouvelles orientations sont partagés avec tous ceux qui le souhaitent. Pour le Parc du Luberon, la consultation des habitants est même un critère d'évaluation de la charte révisée. Cette concertation s'est faite sous forme de réunions publiques, mais les élus regrettaient d'y rencontrer toujours les mêmes dirigeants d'association, de voir la parole monopolisée par les mêmes habitués et de ne jamais voir une grande partie de la population. Ils ont alors décidé de procéder par des "Rencontres à domicile" chez un habitant, ou dans un café. Les habitants étaient invités par tract dans leur boîte à lettres. Au cours du premier trimestre 2005, 50 rencontres à domicile ont ainsi été organisées qui ont permis à 640 habitants sur tout le territoire du Parc de donner leur avis sur le contenu du nouveau projet du Parc pour les années à venir.

BRIÈRE

Bernard Guihéneuf,

directeur du Parc naturel régional de Brière.

"Nous organisons 120 réunions par an. C'est beaucoup de travail, mais ce n'est pas du temps perdu".

La rumeur dit que les Briérons auraient inventé la « démocratie participative »...

Il faudrait, en ce cas, admettre que l'invention est bien plus ancienne que le terme lui-même. Le 6 août 1461, François II, duc de Bretagne, reconnaît aux habitants des paroisses riveraines un droit de jouissance sur le marais. A charge pour eux, s'ils veulent en vivre, de l'entretenir - la rumeur dirait peut-être que c'est le début du « développement durable ». Trois ans avant la Révolution, alors qu'il est question d'assécher le marais, Louis XVI prend le parti des Briérons et leur reconnaît, lui, un droit de propriété. Les paroisses sont devenues communes et les Républiques ont confirmé ce droit ; le marais est toujours aujourd'hui en indivis. De sorte qu'il y a une cogestion obligée et rien ne peut se faire, aucune décision ne peut être prise sans concertation préalable.

C'est un « biotope » idéal pour un Parc naturel régional.

Idéal, peut-être. Exigeant, sûrement. Nous avons un mode d'organisation classique, le Parc est un syndicat mixte avec un comité syndical qui se réunit trois fois par an en séances publiques, un conseil d'administration, un bureau qui comprend le président, les deux vice-présidents, un secrétaire et auquel le directeur est associé. A partir de là, nous entrons dans les spécificités briéronnes. Une réunion du bureau sur trois est élargie aux présidents des sept commissions (culture, finances, éducation au territoire, développement économique, aménagement du territoire, protection et gestion du milieu naturel, agriculture) et constitue ce que nous appelons le groupe de coordination. Celui-ci fait le point sur les actions en cours et les projets, il crée des passerelles entre les commissions thématiques et il donne son avis sur les documents

Dans le même esprit et juste à côté, le Parc du **Verdon** mène depuis 2004 une action qu'il a baptisée "Paroles d'ici". Des cycles réguliers de rencontres, débats, conférences, événements culturels ou chantiers, menés en partenariat avec des associations animatrices de la vie locale, sensibilisent habitants, acteurs locaux ou élus, au territoire et aux enjeux environnementaux, tout en favorisant les habitudes de travail en commun.



Ph. A. Millot - PNR Morvan.

Le moins d'exclusion possible dans le Morvan...

Autre façon de faire, le Parc **Loire-Anjou-Touraine**, a décidé d'associer ses habitants à la promotion du Parc grâce à une formation "Ambassadeur". Cette formation est destinée à des personnes volontaires, individuels, professionnels ou bénévoles ayant une mission d'accueil, d'information ou d'animation sur le territoire. Elle développe chez eux le sentiment d'appartenance au territoire et les incite à représenter le Parc auprès du grand public et des touristes. Ainsi les Ambassadeurs participent plus activement à la vie du Parc dont la présence se trouve démultipliée sur le territoire. Et dans le Parc de **Brière**, des membres du Comité Economique et social et des représentants associatifs participent aux instances du Parc et à ses décisions (voir notre entretien p. 40-41).

Enfin, plusieurs Parcs, dont par exemple ceux de la **Brenne** et **Scarpe-Escaut**, ont mis en place une politique en direction des jeunes : le premier en leur proposant de s'impliquer dans la vie locale ; le deuxième en leur proposant des chantiers nature, de restauration du patrimoine... Quant aux Parcs du **Morvan** et des **Caps et Marais d'Opale**, mais aussi bien d'autres, ils travaillent à l'intégration des personnes à mobilité réduite, aménagent des sentiers accessibles à tous, etc. Une liste qui, bien sûr, est loin d'être exhaustive.



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

d'urbanisme et projets d'aménagement. Nous disposons, bien sûr, d'un conseil scientifique qui se réunit deux fois par an et qui peut s'autosaisir de dossiers qui lui semblent importants et en référer au comité syndical.



Ph. DR.

Cela suffit-il pour que les habitants puissent se faire entendre davantage qu'ailleurs ?

Précisément, il existe un comité des habitants qui rassemble une centaine de représentants d'associations. Il y a ici une vie associative très forte, les gens ont l'habitude de se prendre en main, pour les raisons historiques que j'ai évoquées précédemment. Le comité des habitants se réunit une à deux fois par an avec le groupe de coordination du Parc pour débattre d'un thème particulier. Nos commissions de travail ont également chacune au moins une réunion publique par an, et associent étroitement les représentants d'associations.

Des représentants d'associations siègent aussi au Syndicat Mixte?

Depuis plusieurs années, la Région a délégué parmi ses représentants au comité syndical deux personnes qui viennent du Comité économique et social et trois du monde associatif local. Elles ont ainsi voix délibérative. Peut-être faut-il encore élargir le cercle, mais en prenant garde de ne pas remettre en cause la démocratie représentative. Au final, la décision doit rester aux élus qui sont garants de l'intérêt général.

Et au bilan, combien de réunions par an ?

De l'ordre de 120 ! Des réunions qu'il faut préparer, organiser, et dont il faut dresser le bilan. C'est beaucoup de travail, mais ce n'est pas du temps perdu. La concertation est absolument indispensable pour concilier la diversité des usages du marais : chasse, pêche, préservation des milieux, usages de loisirs... Lorsque le Parc a été désigné comme opérateur de Natura 2000, les élus locaux avaient voté contre. A force de concertation, de négociation, nous avons réussi à élaborer un document d'objectif qui a été accepté pour un périmètre à peu près équivalent à celui du Parc. Mais nous ne faisons pas la leçon ; outre l'histoire qui l'impose, c'est l'échelle de notre territoire (18 communes) qui permet ce mode de fonctionnement.

Parc naturel régional de Brière
BP 3 - 44720 Saint-Joachim
Tél : 02 40 91 68 68
Mail : info@parc-naturel-briere.fr
www.parc-naturel-briere.fr



Ph. PNR Caps et Marais d'Opale.

... comme dans les Caps et Marais d'Opale.

Des projets participatifs dans tous les domaines

Les Parcs naturels régionaux n'ont manifestement pas l'intention de s'arrêter là en ce qui concerne la participation des habitants à leurs activités. Le Parc du **Massif des Bauges** a bien l'intention de poursuivre le développement des relations entre son territoire rural et les villes et agglomérations qui sont à ses portes. Et celui de la **Brenne** prépare la mise en place d'une plate-forme de services à la population (voir notre entretien p. 42).

Le Parc des **Alpilles** a élaboré sa charte en réunion avec les acteurs du territoire répartis en différentes commissions, et est bien décidé à impliquer fortement ces acteurs et la population dans la "gouvernance" du Parc. Un processus de travail, d'animation et de concertation réellement partagé, bien au-delà des habituelles concertations, va être mis en place avec la collaboration de consultants, très étonnés, paraît-il, par cette offre inhabituelle.

Pour impliquer davantage sa population, le Parc de l'**Avesnois** a récemment créé un magazine destiné aux habitants. Divisé en deux parties,

une d'information et une autre interactive, il propose un questionnaire, un concours de poésie, un concours de photos, pour créer et maintenir un lien direct avec les lecteurs.

Enfin, avec l'ADEME, le Parc **Oise-Pays de France** lance cette année un appel à ses habitants pour constituer un réseau de Correspondants Parc menant des campagnes éco-citoyennes

annuelles. Une soixantaine de personnes se sont portées volontaires. L'année 2007 sera celle du compostage. Après une campagne de communication adaptée, le Parc s'engage à fournir aux habitants intéressés un guide technique sur le compostage et à les mettre en rapport avec les Correspondants pour les aider dans leur démarche.

BRENNE

Sébastien Lalange,

responsable du pôle
Développement local au Parc
naturel régional de la Brenne :
**"Très probablement, l'axe
social sera plus nettement
affirmé dans la prochaine
charte du Parc."**

Démographiquement parlant, comment va la Brenne ?

La pyramide des âges a une base étroite, elle ressemble plutôt à un as de pique, et le solde naturel est encore négatif. Mais le solde migratoire est redevenu positif et le départ des jeunes est beaucoup moins massif. Ce sont des signes encourageants, sachant cependant que la tendance ne s'inversera qu'à long terme.

Les actions en faveur du développement économique engagées par le Parc y contribuent-elles ?

C'est leur objectif. Nous avons créé une Maison des Entreprises du Parc qui est un lieu ressource pour tous les porteurs de projets, qu'ils soient autochtones ou qu'ils viennent de l'extérieur. Nous leur offrons un dispositif très complet d'accompagnement, du premier rendez-vous à la troisième année d'activité, avec des aides financières notamment des prêts à taux zéro grâce à notre PFIL Brenne Initiative. Tout cela étant conçu en étroite partenariat avec les chambres consulaires. Mais il ne suffit pas de réserver le meilleur accueil*

aux porteurs de projet, ni de mettre en exergue la qualité de l'environnement et la beauté des paysages. Il faut aussi offrir aux familles des conditions de vie proches de celles du milieu urbain en matière de scolarisation, de santé, de culture et de loisirs. C'est le sens du programme européen Leader+ que nous mettons en œuvre depuis 2002.

Quelle est la finalité de ce programme ?

Son entrée est assez ouverte puisqu'il concerne les jeunes de 0 à 36 ans ! Nous avons créé une Maison de l'Enfance à Douadic, point relais pour les assistantes maternelles et les familles. Elle dispose d'antennes réparties sur huit communes. Une animatrice se déplace dans chacune de ces antennes pour proposer des activités collectives ; c'est le moyen d'une première socialisation des enfants. La Maison de l'Enfance bénéficie depuis peu d'une ludothèque, qui, à la manière d'une bibliothèque, prête des jeux sur les huit antennes et offre la possibilité de jouer sur place. Cette structure a également une fonction d'ingénierie auprès des collectivités qui souhaiteraient, par exemple, créer une crèche. Elle emploie trois personnes.

Toujours grâce à Leader, nous avons organisé un Relais Brenne Initiative Jeunes. La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à la Fédération des Organisations Laïques de l'Indre. Trois animateurs vont au-devant des adolescents dans toutes les communes et montent avec eux des projets : voyages, théâtre, sport, etc. Sous le même programme encore : concours création-reprise d'entreprises réservé aux moins de 36 ans, avec une « option » junior ; les lycéens du Blanc

sont invités à créer une entreprise fictive. Le programme Leader+ arrive bientôt à échéance, mais nous sommes en partie assurés de la pérennité des actions grâce à notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre.

Il ne reste plus qu'à poursuivre sur la lancée...

Nous aimerions faire mieux. Nous avons constaté qu'il y avait sur notre territoire des besoins non satisfaits, en termes de déplacements, de gardes ponctuelles d'enfants, d'aide aux devoirs scolaires, d'actes administratifs (pour les personnes âgées ou démunies), de travaux domestiques... Des personnes ou des structures peuvent assurer ces services, mais l'offre et la demande ne se rencontrent pas. Pour ajuster l'une à l'autre, nous réfléchissons - notamment avec l'association « Idées en Brenne » - à la création d'une plateforme de services à la population, structure qui sera de type associatif.

C'est une orientation très sociale.

Le développement durable repose sur un triptyque : préservation de l'environnement, efficacité économique et équité sociale. Le triptyque est nécessaire au bon équilibre. Très probablement, l'axe social sera plus nettement affirmé dans la prochaine charte du Parc.

** PFIL : plateforme d'initiative locale*

*Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc
Le Bouchet - 36 300 ROSNAY
Tel : 02 54 28 12 12
Mail : info@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr*



Ph. DR.

Le Conseil d'Orientation,
Recherche et Prospective (CORP) au travail.

Si les parcs veulent innover encore,



Ph. J.-L. Varin - Agence Traverse.

trouver un nouveau souffle, ils doivent accepter de se mettre en danger

Un Conseil d'Orientation, Recherche et Prospective (CORP) a été créé par la Fédération des Parcs en 2007, l'année de leurs 40 ans, pour les aider à réfléchir à leur avenir.

Après une première réunion constitutive en mars 2007, les membres du CORP tenaient leur premier séminaire de travail dans le Luberon, les 28 et 29 juin derniers à Forcalquier, tout près de Lurs-en-Provence, où l'idée des Parcs naturels régionaux a pris corps en septembre 1966. Ce séminaire avait pour objectif d'améliorer la connaissance des chercheurs sur l'évolution des Parcs naturels régionaux, et surtout leur permettre d'amorcer des pistes de travail pour les années à venir.

"Il ne faut pas banaliser la démarche Parc naturel régional".

C'est le message qu'apportait le président de la Fédération des Parcs et du Parc du Luberon, Jean-Louis Joseph, aux partici-

pants à ce séminaire qui ont donc, entre autres, questionné cette affirmation, sans tabou. Le lendemain soir, en se quittant, ils avaient posé sur la table une esquisse des questions que les Parcs doivent se poser collectivement pour trouver un nouveau souffle.

Car s'il ne faut pas se banaliser, comment ne pas se "boboïser" ? Comment intégrer vraiment la dimension sociale, humaine, du développement durable ? Que veut dire précisément **"Une autre vie s'invente ici"**, positionnement adopté par les Parcs ? Comment garder une identité de "Parc" depuis que la ruralité s'est trouvée bouleversée ? La compétitivité, pour les Parcs naturels régionaux, a-t-elle un sens ?

Extraits des interventions les plus marquantes de ces deux jours de réflexion passionnants, puis réactions aux propositions de travail résumées par le président du CORP, Philippe Lacombe, à l'issue du séminaire.



Les Parcs naturels régionaux risqueraient beaucoup à se banaliser.

Jean-Louis Joseph

Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France : En tant que président de la Fédération des Parcs, c'est pour moi une grande satisfaction de voir mettre en œuvre un des engagements que j'avais pris lors de mon élection à la présidence, en octobre 2002. Pour nous, le CORP constitue un des éléments essentiels devant permettre à la Fédération de jouer son rôle de stimulation du réseau des Parcs naturels régionaux. Je vous rappelle aussi que c'est la troisième des cinq missions principales que s'est donnée la Fédération dans son document "Horizon 2020". Nous attendons donc du CORP qu'il identifie les futurs possibles des Parcs naturels régionaux dans leur démarche d'utopie pragmatique qui est la leur depuis l'origine. Des défis importants nous sont lancés : ceux du maintien de la biodiversité et des changements climatiques, ceux de la mutation des territoires. Les Parcs naturels régionaux risqueraient beaucoup à se banaliser. Il leur faut défendre la culture du développement durable qu'ils ont acquis. Nous attendons donc que, pour répondre à ces défis, le CORP soit imaginatif, créatif, impertinent, utopiste, qu'il nous aide à inventer ici une autre vie...

Quelques bonnes questions.

Philippe Lacombe, président du CORP : Nous avons une grande liberté d'initiative. Il nous faut concrètement, au cours de ce séminaire, faire des propositions de travail en lien avec les Conseils scientifiques des Parcs, et préparer nos contributions au Congrès national des Parcs qui sera réuni à Fontevraud, dans le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, en octobre prochain. Mais l'essentiel est d'abord de nous demander, sans contrainte, comment les Parcs peuvent, 40 ans après leur création, se trouver un nouveau souffle.

Quelle est donc cette « autre vie qui s'invente ici » ?

Philippe Girardin : En effet. Nous avons adopté un nouveau slogan extrêmement ambitieux : "Une autre vie s'invente ici". Mais qu'est-ce que cela signifie ? Quelle autre vie inventons-nous ? Et dans 10 ans, que pourrions-nous dire aux populations des

Parcs à ce sujet-là ? Ce n'est pas une mince affaire...

Bernard Chevassus : Dans les 10 ans qui viennent, nous allons devoir penser autrement le rapport entre les connaissances et la société. Les Parcs naturels régionaux sont des lieux d'innovation. Nous devons promouvoir, dans ces territoires, d'autres rapports entre les sciences et la société.

Henry Buller : Ce slogan qui parle d'une "autre vie", m'inquiète. Une autre vie est une vie différente, mais elle n'est pas obligatoirement meilleure. En Angleterre, nos régions, nos districts se développent de façon très homogène et l'exclusion sociale y est cachée. Est-ce vraiment une vie meilleure ?

La ruralité n'est plus ce qu'elle était

Philippe Lacombe : Les relations entre les Parcs naturels régionaux et la ville ont beaucoup changé. A la création des Parcs, la ruralité était faite de territoires abandonnés, enclavés, des "résidus" de territoire. C'est très différent aujourd'hui. L'urbain et le rural sont imbriqués l'un dans l'autre, et les frontières des Parcs ne sont plus des réalités décisives. Les échanges entre territoires se sont multipliés, les populations sont devenues hétérogènes ; pour les Parcs, c'est une invitation à s'ouvrir sans disparaître.

Catherine Jenkins : Tous les Parcs sont aujourd'hui soumis à une pression foncière importante et à un phénomène de "rurbanisation".

Robert Savy : Il nous faudrait des éléments précis de connaissance sur la sociologie des Parcs, pour travailler sérieusement ces questions.



Comment savoir ce que les habitants ont en tête ? Leur vie ne peut pas se traduire en statistiques.

Jean-Paul Billaud

Jean-Paul Billaud : A-t-on des données qui disent ce que sont aujourd'hui les territoires des Parcs naturels régionaux, qu'on puisse travailler sans présupposé, avec un outil de pilotage efficace ? Et les chiffres ne suffisent pas. Comment savoir ce que les habitants qui vivent dans un Parc, qui quittent ce territoire tous les jours pour travailler ailleurs, ont en tête ? Leur vie et leur vision du Parc ne peut pas se traduire en statistiques.

Marc Guérin : Je ressens un grand décalage entre le modèle de développement territorial des années 70, qui comptait beaucoup sur les ressources endogènes, et le fonctionnement des espaces ruraux actuels, qui se diversifient. Je crois qu'ils attendent des réponses différenciées selon les différentes menaces qui pèsent sur les territoires, les menaces urbaines en particulier : les Parcs naturels régionaux subissent l'agrandissement des villes, et rien ne permet d'arbitrer le conflit.

Thierry Cot : Si nous voulons trouver un nouveau souffle, peut-être faudra-t-il fixer un nombre maximum de Parcs et travailler sur l'après-Parc. Dans la loi Voynet, il est précisé, par exemple, que des « pays patrimoniaux » pourraient voir le jour, concept très proche de la formule « Parc naturel régional ».



Une autre vie est une vie différente, mais elle n'est pas obligatoirement meilleure.

Henry Buller

22 membres chercheurs, universitaires, experts, élus ou cadres des Parcs.

Sous la présidence de **Philippe Lacombe**.
Économiste - Ancien directeur scientifique "Sciences humaines et Sociales" à l'Institut national de recherche agronomique (INRA).

Francis Aubert.
Economiste. Professeur à l'Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon (ENESAD). Travaille sur l'économie des espaces ruraux, les politiques d'aménagement du territoire, le fonctionnement local du marché du travail.

Jean-Paul Billaud.
Sociologue. Dirige un laboratoire de sociologie et de géographie au CNRS. Co-rédacteur de la revue "Nature, Sciences et Sociétés".

Henry Buller.
Géographe britannique, professeur à l'Université d'Exeter, dans le Sud de l'Angleterre et à Nanterre. Étudie la possibilité d'exporter la formule « Parc naturel régional » dans un district anglais.

Pierre Calame.
Directeur de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme.

Bernard Chevassus-au-Louis.
Biologiste à l'INRA - Travaille sur l'aquaculture, la génétique des poissons et sur les rapports entre les sciences et la société.

Denis Clerc.
Fondateur et conseiller à la rédaction d'"Alternatives Économiques"

Dominique Dron.
Professeur à l'École des Mines de Paris, sciences de l'environnement

Thierry Cot.
Forestier d'origine - Après avoir assuré la direction-adjointe du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, puis la direction de celui des Causses du Quercy, est aujourd'hui directeur du Parc naturel régional du Vexin français.

Sylvie Fauchoux.
Économiste de l'environnement, présidente de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Emmanuelle George-Marcelpoil.
CEMAGREF Grenoble. Chercheur dans l'unité "développement des territoires montagnards".

Philippe Girardin.
Agronome, chercheur à l'INRA de Colmar - Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et co-initiateur du CORP.

Marc Guérin.
Chef du département "gestion des territoires" du CEMAGREF, Institut public de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Ce département a travaillé avec une vingtaine de Parcs naturels régionaux.

Dominique Hoestlandt.
Entreprise Lafarge. Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM). Pratique de la gestion des conflits d'usage et de la dynamique de négociation.

Catherine Jenkins.
Docteur en écologie - ancienne directrice-adjointe de la Fédération des Parcs.

Marjorie Jouen.
Haut fonctionnaire au Comité des Régions de l'Union européenne. Participe au groupement d'études et de recherches "Notre Europe".

Raphaël Larrere.
Ancien directeur de recherche à l'INRA, aujourd'hui chargé de mission "publications".

Marianne Le Bail.
Agronome, enseignante et chercheur à Agro-ParisTech.

Hervé Le Guyader.
Biologiste. Professeur à l'Université Pierre et Marie Curie (Jussieu). Dirige l'école doctorale "diversité du vivant", spécialiste de philogénie et d'écologie. Met au point des outils pédagogiques sur la biodiversité pour l'enseignement secondaire avec l'INRP.

François Letourneux.
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts (IGREF), président du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), président du Comité scientifique et éthique du Parc naturel régional de Camargue.

Pierre Rabhi.
Agriculteur et écrivain - Altermondialiste

Robert Savy.
Juriste, ancien président du Conseil régional Limousin. A présidé la commission "Agriculture et développement rural" du Comité des Régions de l'Union Européenne.



Tous les Parcs sont aujourd'hui soumis à une pression foncière importante et à un phénomène de "rurbanisation".

Catherine Jenkins

Quant aux relations ville-campagne, compte-tenu des problèmes sociétaux (sécurité, éducation...) qui existent en ville, les Parcs naturels régionaux peuvent servir à accueillir des urbains qui ont besoin de découvrir, par le vécu quotidien, ce qu'est un territoire rural. Et si nous réussissons à rendre écoresponsables tous les acteurs du territoire, logiquement, les Parcs peuvent disparaître...

Philippe Lacombe : Faut-il espérer un tel succès, que tout le territoire français devienne un Parc naturel régional et que, par conséquent, les Parcs naturels régionaux disparaissent ?

Philippe Girardin : Je veux bien considérer que demain, les territoires qui méritent d'être traités parce qu'ils sont fragiles soient des territoires "socialement fragiles". Sans doute la

ville exerce-t-elle des pressions. Il faut même, peut-être, injecter de l'argent et des compétences dans les territoires menacés par la ville. Mais chez moi, dans les Ballons des Vosges, les tourbières d'altitude sont fragiles et le resteront.

Bernard Chevassus : Il y a, en effet, autant à dire sur la biodiversité, sur sa préservation et son utilité, que sur la pression urbaine. Si les espèces sont à la biodiversité ce que les notes sont à la musique, alors, il ne suffit pas de protéger les espèces, il faut conserver les processus d'interaction entre elles. Travailler sur la biodiversité est donc très important pour les Parcs, y compris en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Les corridors biologiques, par exemple, évoluent avec les changements climatiques. Ils restent utiles mais pour des raisons différentes, et les aménagements routiers dans les Parcs et à leur frontière doivent se réfléchir en fonction de ces nouvelles données.



les Parcs naturels régionaux subissent l'agrandissement des villes, et rien ne permet d'arbitrer le conflit.

Marc Guérin



Chez moi, dans les Ballons des Vosges, les tourbières d'altitude sont fragiles et le resteront.

Philippe Girardin

Se banaliser, exclure ou partager ?

Marc Guérin : Avec les Parcs, des territoires en déshérence sont devenus des territoires d'exception, des territoires pour l'élite, générateurs de rente. Ce sont des menaces réelles qu'il faut intégrer pour y apporter des réponses.

Raphaël Larrere : Il ne faut pas en effet oublier le troisième pilier du développement durable : le social. Sinon, le projet du parc est menacé. Car le succès fabrique des banlieues riches.

François Letourneux : Les Parcs naturels régionaux ont remporté des succès dans différents domaines, en particulier dans leur capacité à mobiliser des équipes et des compétences dans le rural. A la différence des autres territoires ruraux,

ils font travailler des urbanistes, des économistes, ou des sociologues, comme les villes. Or, je suis frappé par le fait que les Parcs répondent peu aux sollicitations qui leur sont faites, pour partager leurs méthodes, leur savoir-faire. Car ils ont peur de se banaliser.

Pour l'instant, ces succès font que ces territoires d'exception se "boboï-

sent". Et la question leur est posée de savoir comment ils peuvent s'inventer un futur en assumant leur succès. Je n'ai jamais entendu dire que le système "Parc" pourrait s'appliquer à une banlieue (la charte, le diagnostic de territoire, le recensement du patrimoine, etc.). Pourquoi ? Je crois que si les Parcs naturels régionaux n'ont plus de problème, s'ils représentent une solution simple pour les territoires ruraux, s'ils ne sont plus en danger, ils ne peuvent plus inventer...

Jean-Paul Billaud : Les Parcs naturels régionaux ont innové, parce qu'ils se sont engouffrés dans une demande, une attente politique.

Aujourd'hui, s'ils ont un acquis, ils doivent le partager. S'ils veulent trouver un nouveau souffle, ils sont obligés d'innover à nouveau.

Et je pense qu'en effet, le Troisième pilier du développement durable - le pilier social - appliqué aux Parcs, peut constituer un chantier difficile à mettre en œuvre, ça peut même faire mal !

Ce qui me frappe, comme François Letourneux, c'est la réunion de compétences que l'on rencontre dans les Parcs, de manière vraiment interdisciplinaire, avec des jeunes qui bossent, en acceptant de travailler ni à l'échelle d'un bassin de vie, ni dans un périmètre administratif, dans une échelle géographique non classique. Il est donc aberrant que de telles compétences, de telles connaissances accumulées ne laissent aucune trace dans des bases de données sérieuses.



Aujourd'hui, s'ils ont un acquis, ils doivent le partager.

Jean-Paul Billaud



Les Parcs naturels régionaux peuvent servir à accueillir des urbains qui ont besoin de découvrir, par le vécu quotidien, ce

qu'est un territoire rural

Marc Guérin

Un Conseil scientifique dans huit Parcs sur dix.

36 Parcs naturels régionaux - sur 45 - ont aujourd'hui un Conseil scientifique, composé de spécialistes des sciences naturelles et sciences humaines, avec une nette domination des sciences naturelles. Leurs missions, inscrites dans la charte ou dans le règlement intérieur du parc, sont variées : le plus souvent, le conseil scientifique donne un avis sur les projets et les activités du Parc, suit certaines études conduites par le Parc, l'accompagne dans le diagnostic du territoire au moment de la révision de la charte, réalise des publications, des cahiers scientifiques. Certains conseils vont plus loin ou prennent des initiatives particulières (organisation de conférences publiques ; proposition de thèmes de recherches et encadrement des travaux...) Certains, dont celui du Parc naturel régional du Pilat, proposent une politique scientifique complète, conduisent des actions de recherche et de vulgarisation, publient une lettre scientifique, conduisent et encadrent des travaux de recherche, participent à des groupes de travail sur des actions spécifiques engagées par les Parcs (les corridors écologiques, par exemple).



Travailler sur la biodiversité est donc très important pour les Parcs, y compris en ce qui concerne

l'aménagement du territoire.

Bernard Chevassus

Bernard Chevassus : Je ne suis pas certain que la banalisation soit une vraie menace pour les Parcs naturels régionaux, si la question est de savoir quels problèmes rencontrera la société de demain et que les Parcs peuvent aider à résoudre ces problèmes...

François Letourneux : Les Parcs ont une solution sociétale aux conflits d'un territoire. Ils n'ont pas besoin d'avoir peur de la banalisation. Et finalement, la question principale peut être reformulée de la manière suivante : les Parcs ont fait le pari de l'endogène. En quoi une telle communauté d'intérêt,



Les Parcs ont une solution sociétale aux conflits d'un territoire. Ils n'ont pas besoin d'avoir peur de la banalisation.

François Letourneux

**Le CORP n'est pas
un conseil scientifique fédéral.
Deux questions à Philippe LACOMBE,
président du CORP**

Qu'est-ce qui vous a amené à accepter de présider le CORP ?

Philippe Lacombe : J'ai répondu positivement à la demande du président de la Fédération, de Philippe Girardin et de Gérard Moulinas parce que j'ai constaté avec plaisir que vos textes officiels prévoient explicitement que vous fassiez une place aux activités de recherche scientifique et que vous en utilisiez les résultats. C'est une première très bonne raison pour que des scientifiques s'intéressent aux parcs ! Ensuite, vous donnez l'impression d'être un lieu de réflexion et d'expérimentation sur l'évolution des politiques publiques concernant l'agriculture et le territoire. Or, dans ce domaine de la politique agricole, en France aujourd'hui, il me semble que l'évolution de la pensée est assez faible, comme si l'essentiel était de préserver les acquis sans aucune imagination ni créativité. Enfin, la phrase qui accompagne votre titre désormais, "Une autre vie s'invente ici", me paraît susceptible de légitimer l'articulation entre les activités économiques et la gestion de la nature dans vos territoires. Et ces questions de légitimation prennent une importance centrale dans l'évolution des politiques publiques.

Comment voyez-vous le rôle du CORP par rapport aux Conseils scientifiques des Parcs ?

Philippe Lacombe : Le CORP n'a pas pour mission de chapeauter les conseils scientifiques des parcs. Au cours de sa réunion constitutive du 9 mars 2007 à Paris, le CORP et les dirigeants de la Fédération sont convenus que la relation à nouer entre le CORP et les conseils scientifiques des Parcs ne devait pas être directive mais complémentaire, via un travail en réseau dont les formes restent à imaginer.

Suivre la mode de la compétitivité ?

Marjorie Jouen : Il est vrai que cette pratique particulière du développement durable imaginée par les Parcs naturels régionaux français n'est pas connue au niveau européen. Ce qui est à la mode, en Europe, c'est la compétitivité. Mais existe-t-il un modèle de développement territorial et comment le diffuser ailleurs ?

Bernard Chevassus : Les Parcs peuvent participer à la définition de ce qui est compétitif ou pas... Sans jouer la compétition entre territoires, évidemment.

Robert Savy : L'Europe nous a appris le principe de l'appel à projet qui donne une apparence d'équité dans l'attribution des aides. Mais seuls les territoires ou les collectivités qui ont les compétences suffisantes pour répondre en profitent. La compétitivité, peut-être, mais alors, chacun la sienne ! La Chine est très compétitive, mais peut-être pas pour très longtemps. Car elle a sacrifié sa cohésion interne à la performance économique. Cohésion et compétitivité sont inséparables.



Ce qui est à la mode, en Europe, c'est la compétitivité.

Marjorie Jouen



La Chine est très compétitive, mais peut-être pas pour très longtemps. Car elle a sacrifié sa cohésion interne.

Robert Savy

Un agenda du CORP pour les Parcs

Philippe Lacombe : Pour cette deuxième séquence de travail, je vous propose le schéma de ce que je vais développer, en votre nom, au Congrès national des Parcs, réuni en octobre prochain à Fontevraud. Ce sont les quelques points qui me paraissent se dégager de nos travaux au cours de ce séminaire. A charge pour vous de réagir tout de suite et de contribuer à les enrichir dans les semaines qui viennent.

- 1) En 40 ans, l'espace rural a changé, à cause de la mobilité des populations, de la pression foncière, de son intégration au système économique et social d'ensemble. L'espace rural acquiert donc souvent les caractéristiques d'un bien public, dont l'évolution ne peut être confiée au seul marché : c'est donc un lieu de rencontre entre public et privé, entre marchand et non marchand.
- 2) En 40 ans, la dynamique des politiques publiques a évolué. Nous avons complété les règlements par des contrats. Nous sommes passés du modèle au projet. Une nouvelle façon de gérer se cherche. De nouveaux acteurs, et de nouvelles articulations entre

L'apport endogène dans le développement est relatif. Les territoires ne maîtrisent guère les moyens qui viennent de l'extérieur.

Francis Aubert

différente des pays ou des bassins d'emploi, a-t-elle un avenir et si oui lequel ? Mais alors, en banlieue, pourquoi pas ? La Seine-Saint-Denis veut-elle faire du développement endogène, pour échapper à la domination de Paris ?

Francis Aubert : Précisons deux choses : d'abord, bien qu'ayant plus de moyens que les autres territoires ruraux, les Parcs naturels régionaux sont encore largement en deçà de ce dont bénéficient les zones urbaines. Ensuite, l'apport endogène dans le développement est relatif. Les territoires ne maîtrisent guère les moyens qui viennent de l'extérieur.



Les Parcs naturels régionaux illustrent cette émergence des politiques publiques intégrant innovation et expérimentation.

Philippe Lacombe



C'est peut-être à l'interface des Parcs et de leurs zones limitrophes que des événements écologiques importants vont se passer désormais.

Bernard Chevassus

acteurs ont donné naissance à ce que l'on appelle la "gouvernance". Les Parcs naturels régionaux illustrent cette émergence des politiques publiques intégrant innovation et expérimentation.

- 3) Une situation nouvelle se présente pour les Parcs. Des questions s'imposent à présent : quelles relations des Parcs et des autres territoires ruraux avec la ville, l'urbanisme, les problèmes du logement ? Quels changements dans l'organisation et l'administration des territoires consécutivement aux vagues successives de décentralisation ? Quelle est l'importance des questions environnementales et d'économie résidentielle ?

Un programme de travail pour 2007-2008

A l'issue de ce séminaire, le CORP s'est bâti un programme de travail pour les mois qui viennent.

Pendant les Journées nationales de Fontevraud, en octobre 2007, le CORP se réunira pour examiner un premier document de travail, ébauche d'une étude statistique sur quelques paramètres-clés dans les Parcs (habitat, emploi, catégories socio-professionnelles, revenu, environnement, fiscalité,...). A cette occasion, le CORP proposera également aux présidents de conseils scientifiques présents un premier jet de "notes de préconisation" qui porteront sur la recherche dans et pour les parcs ; les différences à ne pas oublier entre recherche, expérimentation, expertise, innovation et étude ; ce que signifie "Une autre vie s'invente ici" et ce que cela implique...

Les participants à Forcalquier ont également décidé d'organiser des séminaires sur l'analyse comparée de systèmes "parcs" étrangers, l'accompagnement possible de la méthodologie d'évaluation déployée par la Fédération, les réseaux de territoires...

Chaque membre du CORP s'est engagé à lire une charte de parc et, en mars 2008, de mettre en commun leurs ressentis en vue de l'élaboration d'une grille de lecture pour le CORP.

Enfin, chaque membre du CORP a été invité à proposer deux questions sur ce nouveau souffle pour les parcs, afin d'approfondir leur premier débat, et deux thèmes de thèse ou de mémoires d'étudiants, afin de faire une sélection de sujets à Fontevraud. Par exemple : la combinaison des affaires environnementales et économiques dans les Parcs (comment cela se mesure ?) ; la vision des relations homme-nature dans les Parcs ; les négociations entre acteurs dans la mise en œuvre des projets ; comment quantifier les équivalences écologiques, quand il s'agit d'évaluer la compensation d'un aménagement de type ligne à haute tension par exemple, etc ; s'approprier les concepts d'écologie industrielle.

Je vois trois champs d'investigation possibles :

- 1) le partage de la connaissance, qui fait qu'une question privée est mise sur la place publique. ;
- 2) Les relations avec l'extérieur, les limites des Parcs n'étant pas des frontières mais des lieux d'échanges ;
- 3) l'expérimentation de la gouvernance économique et écologique à partager.

Enfin, je vois trois futurs possibles pour les parcs :

- 1) la banalisation ;
- 2) l'insistance sur l'exception au risque des inégalités ;
- 3) une évolution dans le sens des préoccupations nouvelles que sont les problèmes sociaux.

Qui veut réagir ?

Philippe Girardin : Je ne parlerais pas seulement de "connaissance partagée", mais d'"intelligence collective". Le partage lui-même doit être créateur d'une nouvelle culture commune.

Bernard Chevassus : Quelques remarques. L'écologie passait autrefois inaperçue. Aujourd'hui on la perçoit comme un bien public. Ensuite, il ne faut pas oublier de parler de l'inversion de l'exode rural, qui fait que des citoyens reviennent vivre à la campagne et cela crée des malaises. Enfin, c'est peut-être à l'interface des Parcs et de leurs zones limitrophes que des événements écologiques importants vont se passer désormais.



Comment se fait la répartition de la valeur ajoutée d'un Parc ?

Marianne Le Bail

Marianne Le Bail : Il faut sans doute s'interroger sur les caractéristiques économiques du fonctionnement des territoires Parcs. Comment les biens publics restent-ils non marchands ? Comment surgissent des services associés à ces biens, des équipements touristiques, par exemple, qui les transforment en biens marchands. Et comment se fait la répartition de la valeur ajoutée d'un Parc ? Est-ce que tout est capté par une nouvelle bourgeoisie quitte à accentuer les inégalités sociales ?

Raphaël Larrere : Tu parles, Philippe, de "questions qui s'imposent". Non, ce sont des processus sociaux qui se déroulent. La décentralisation a provoqué des changements institutionnels et il y a des questions nationales et internationales auxquelles les Parcs vont devoir répondre aussi.

Philippe Girardin : il ne faut pas oublier non plus que des pollutions, comme celle de l'eau, n'ont pas encore été suffisamment prises en compte dans les Parcs. Cela aussi fait partie des enjeux d'avenir.



Il y a des questions nationales et internationales auxquelles les Parcs vont devoir répondre aussi.

Raphaël Larrere



Avons-nous assez d'utopies aujourd'hui pour trouver un nouveau souffle ?

François Letourneux

Philippe Lacombe : À propos du troisième pilier du développement durable - le pilier social - , il faut rappeler que les Parcs naturels régionaux ne sont pas une conquête populaire. Leur origine se trouve plutôt dans les classes moyennes.

François Letourneux : C'est plutôt l'alliance entre une culture rurale, de traditions, de patrimoines, et une aristocratie intellectuelle. A l'origine, c'est un club !

Marianne Le Bail : Je pense qu'il serait important de chercher à savoir s'il est possible de généraliser la formule "Parc naturel régional" sans la banaliser.

François Letourneux : La question, me semble-t-il, est de savoir comment valoriser les compétences de la trentaine à cinquante de personnes qui travaillent sur chaque territoire.

taine à cinquante de personnes qui travaillent sur chaque territoire.

Francis Aubert : Je pense que les zonages ne fonctionnant plus dans des milieux qui sont devenus ouverts, il faudrait imaginer l'espace de "concernement".

Philippe Girardin : Je pense que les Parcs naturels régionaux devraient devenir des références en terme de sobriété. Je ne parle pas de décroissance, mais il est évident que la réduction d'un certain nombre de consommations, d'énergie, d'espace, etc., devient indispensable.



Les Parcs naturels régionaux devraient devenir des références en terme de sobriété.

Philippe Girardin

Philippe Lacombe : Il y a un côté monacal à la "sobriété" que je ne suis pas forcément prêt à assumer.

François Letourneux : Il faudra revenir, je crois, sur le slogan : "une autre vie s'invente ici". Car ce sont des utopies qui ont permis que le colloque fondateur des Parcs naturels régionaux se réunisse, il y a 40 ans, à Lurs-en-Provence. L'utopie de Lurs est atteinte aujourd'hui. Avons-nous assez d'utopies aujourd'hui pour trouver un nouveau souffle et lesquelles ? La sobriété, peut-être...



Les Parcs naturels régionaux ne sont pas une conquête populaire.

Philippe Lacombe

De Lurs-en-Provence en 1966 à Forcalquier en 2007 : 40 ans de construction d'un réseau original de territoires d'exception.

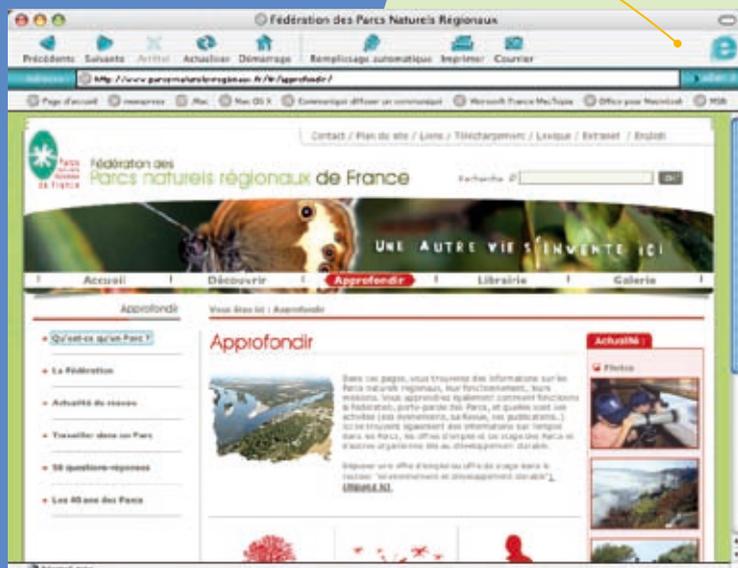
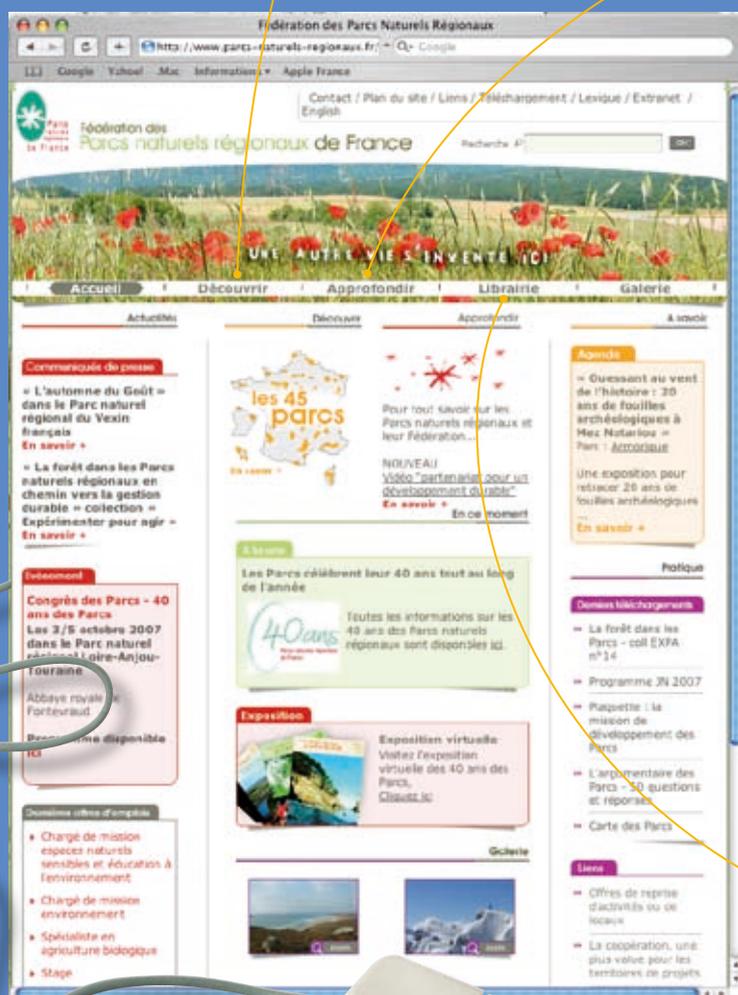


L'occasion était trop belle d'organiser ce premier séminaire du CORP à Forcalquier, tout près de Lurs-en-Provence, où en septembre 1966 (notre photo noir et blanc), une centaine de fonctionnaires, ingénieurs, chercheurs, forestiers, militants, architectes, à l'initiative du premier Délégué à l'Aménagement du Territoire, Olivier Guichard, s'étaient réunis en journées nationales d'études. Six mois plus tard, le décret du 1er mars 1967 instituait les Parcs naturels régionaux.

Quarante ans après, pour le symbole, nous avons photographié les participants au séminaire du CORP sur les mêmes gradins du théâtre de verdure de Lurs-en-Provence (notre photo couleurs). De gauche à droite et de haut en bas : Philippe Girardin, Francis Aubert, Bernard Chevassus-au-Louis, Emmanuèle Leblanc (chargée de mission Fédération), Robert Savy, Philippe Lacombe, Henri Buller, Thierry Cot, Catherine Jenkins, Marjorie Jouen, François Letourneux, Jean-Louis Thomas (directeur de la Fédération), Marianne Le Bail

Photos : J-L. Varin - Agence Traverse

Pour en savoir plus : les Parcs sur le WEB



Pour **DECOUVRIR** les 45 Parcs naturels régionaux

- . leurs fiches d'identité,
- . les contacts utiles,
- . leurs activités de découverte de la nature,
- . leurs produits du terroir,
- . les savoir-faire de leurs territoires,
- . les hébergements,
- . leur actualité,
- . les agendas de leurs évènements...

avec un accès direct à leurs sites web...



**MAGAZINE DE LA FÉDÉRATION
DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE**
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.fr
Octobre 2007 n°58/59
Directeur de la publication : Jean-Louis Joseph
Directeur de rédaction : Jean Westphal
Rédacteur en chef : Jean-Louis Thomas
Secrétariat de rédaction : Annie L'Horset-Moya
Comité de rédaction : Jean Westphal, Bernard Guiheneuf,
Guy Poupart, Estelle Sauret, Daniel Gilles, Fabienne Cotté.
Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Xavier Toutain, Maryline Trassard, Jean-Luc Varin,
Michel C. Thomas, Annie L'Horset-Moya
Conception et réalisation : Agence Traverse
Conception graphique-maquette : Studio Jean-Pierre Boulanger
Impression : Compédit Beauregard
Photo couverture : Samuel Dhote
ISSN : 0982 6246

www.parc-naturels-regionaux.fr

Pour **APPROFONDIR** votre connaissance des Parcs naturels régionaux

Qu'est ce qu'un Parc naturel régional ?

- . les grandes missions des Parcs (avec des documents de références en téléchargement)
- . la liste des 45 Parcs et leurs données chiffrées (superficie, communes...)
- . le trombinoscope des Parcs
- . 40 ans d'histoire des Parcs
- . les références législatives et réglementaires les concernant ...

La Fédération des Parcs

- . son rôle, sa composition et son fonctionnement
- . ses 5 pôles de compétences
- . ses orientations pour le réseau
- . ses programmes et rapports d'activités
- . ses motions et positions sur l'actualité ...

50 questions-réponses sur les Parcs

avec des réponses apportées par thèmes

Parmi la large sélection proposée par notre Librairie

(documents en téléchargement ou adressés sur commande) :

- . les documents d'orientation de notre réseau,
- . « Horizon 2020 », nouveau cadre stratégique du réseau des Parcs,
- . l' « Argumentaire » (les réponses aux 50 questions les plus fréquemment posées sur les Parcs),
- . les éditions publiées dans notre collection « Expérimenter pour agir »,
- . les rapports d'activités de la Fédération,
- . les Actes de nos différents séminaires ou rencontres thématiques,
- . et les numéros parus de notre revue « **PARCS** »



Francine Pigelet-Lambert

Parcs naturels régionaux

une autre vie s'invente ici



Les 45 Parcs naturels régionaux fêtent leur 40 ans. C'est l'occasion de les présenter tous réunis dans un magnifique livre aux Éditions Rustica.

Il s'adresse à tous les amoureux de la nature, mais aussi à ceux qui sont sensibles à l'identité des hommes et aux spécificités de chaque parc. Des Alpilles au Haut Jura en passant par le Queyras, le Massif des Bauges ou l'Armorique, la route est longue et bien différente. Que ce soit la mer, la campagne, la montagne, les marais, les dunes, les bocages, les forêts toute la diversité de la nature est présente dans cet ouvrage.

- ✓ 450 photographies en couleur souvent réalisées par les plus grands photographes naturalistes illustrent les points forts de chaque parc.
- ✓ Pour chaque parc une fiche d'identité avec son site
- ✓ Une carte spécialement réalisée pour chaque parc permet de le situer géographiquement
- ✓ À la fin de l'ouvrage un carnet d'adresses

En vente en librairie – 224 pages, 29,50 €